



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 JUILLET 2015

Conseillers présents : MM BRETON Christian ; DEGASPERI Pascal ; FROGET Alain ; LOMBARD Yannick ; MENUET Jean-Pierre ; RICHIARDONE Robert ; SIMION Sébastien ; TOURTET Gilles ; MMES DELORME Christine ; DURAND Odile ; GAY-PARA Julie ; PIERROT Céline ; PINET Françoise

Absent représenté : (GIRARD Joris pouvoir à Céline PIERROT)

Absente excusée : MME Jacqueline HARDON

Le compte rendu du conseil municipal du 2 juillet n'a pas pu être envoyé dans les délais, il sera proposé lors du prochain conseil municipal.

Gilles TOURTET est désigné secrétaire de séance

Madame le Maire tient à remercier Christine DELORME et Odile DURAND pour l'organisation des deux concerts qui ont eu lieu les 3 et 15 juillet. Ces manifestations ont été une réussite. Ce serait bien de renouveler l'expérience à l'automne.

CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION ET TRAVAUX D'ELIMINATION DES EAUX CLAIRES - CHOIX DES ENTREPRISES

Madame le Maire rappelle au conseil que les contrats de l'emprunt et du prêt relais ont été signés avant la réception des offres des entreprises. La commission s'est réunie le 15 juillet afin d'étudier les nouvelles offres des entreprises suite aux questions posées par le maître d'œuvre. Madame le Maire donne la parole aux membres de la CAO.

G. TOURTET précise que leur choix s'est fait en toute impartialité en tenant compte des éléments donnés par le bureau d'études, en préservant au mieux les finances de la commune et en optant pour l'entreprise la mieux qualifiée.

LOT A : Construction de la nouvelle station d'épuration et vidange de la station d'épuration existante.

S. SIMION apporte les précisions suivantes :

- l'entreprise DUBREUILH a présenté deux solutions, dont une qui proposait un seul étage, cette solution n'est pas retenue par l'Agence de l'Eau.
- l'entreprise EPUR'NATURE propose une variante avec un bassin plus épais au lieu de deux bassins superposés, le coût d'exploitation est moindre, les matériaux utilisés sont très performants. Cette entreprise forme également les agents.

- le maître d'œuvre a contrôlé tous les matériaux utilisés, a présenté un classement de tous les critères. Un bilan est proposé par rapport au prix et à la valeur technique (critères énoncés dans le règlement de consultation)

5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres avec 8 dossiers présentés :
DUBREUILH – Base 581 130 € - Variante 476 935 € SCIRPE – Base 856 735.20 € - Variante 634 321.60 € - ISTEPP 616 294 € - EPURNATURE – Base 760 528.77 € - Variante 516 391.96 € - OCCITANE 544 500 €

Le bilan proposé par le maître d'œuvre classe EPURNATURE (variante) en première position. Madame le Maire propose de suivre le choix de la commission et demande au conseil de délibérer.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal choisit l'entreprise EPURNATURE (variante) pour le LOT N°A pour un montant HT de 516 391.96 €.

LOT B : Réseaux : création et réhabilitation

5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres : PISTONO - 170 366.34 € - POLDER – 159 667 € - ABRACHY – 222 435.50 € - CGM/TELEREP 202 550 € - ISTEPP/CLIER TP non noté sur le prix (mauvais détail quantitatif estimatif)

Le bilan proposé par le maître d'œuvre classe PISTONO en première position compte-tenu d'une meilleure note technique. La commission d'appel d'offres a retenu cette entreprise. Madame le maire propose de suivre le choix de la commission et demande au conseil de délibérer.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal choisit l'entreprise PISTONO pour le LOT N°B pour un montant HT de 170 366.34 €.

Les travaux devraient débuter en septembre.

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Durant l'année scolaire 2014-2015 la moyenne de fréquentation a été de 122 élèves. Les dépenses de fonctionnement de l'école s'élèvent à 94 274 € avec notamment une augmentation des charges de personnel et d'entretien des locaux. Pour cette année scolaire le coût est donc de 768.95 € par enfant, soit une augmentation de 18 %/. Madame le maire propose de fixer le montant de la participation des communes extérieures à 768 €.

Voté à l'unanimité.

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE

1^{ère} hypothèse : les repas accompagnants ne sont pas pris en compte, le prix de participation est évalué à 6.75 €.

2^{ème} hypothèse : les repas accompagnants sont pris en compte ce qui porte la participation financière des communes extérieures à 7 €.

Madame le maire souligne l'augmentation du nombre de repas pour les communes extérieures.

A.FROGET propose de demander aux communes le coût réel du repas comme cela a été évoqué l'an dernier.

Madame le maire propose de fixer le montant de la participation des communes extérieures à 7 €.

Voté à l'unanimité.

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

La mise en place de ces activités représente une charge administrative de travail très importante. Les dépenses nettes relatives aux TAP, après déduction du fonds d'amorçage, se montent pour l'année scolaire à 20 180.20 €. Le nombre de présences des enfants aux TAP se chiffre à 9 503. Le coût d'un enfant par présence est donc de 2.12 €.

Madame le maire propose de fixer le montant de la participation des communes extérieures à 2.12 €.

Voté à l'unanimité.

Madame le maire demande au conseil si la commune maintient la gratuité de ces activités. Accord à l'unanimité.

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

À compter de l'année scolaire 2015-2016, le fonds de soutien de l'État sera versé à toutes les communes ayant mis en œuvre la réforme et pour lesquelles les activités périscolaires sont organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial. Ce projet a pour objectif d'accompagner et de créer des conditions favorables à la réussite et l'épanouissement des enfants dans le respect des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Ce projet a été mis en place avec l'aide de partenaires éducatifs, le personnel du service animation du CIAS mis à disposition de la commune. Les enfants scolarisés de la maternelle au CM2 sont concernés. La gratuité des TAP répond à cette volonté de rendre le projet accessible à tous sans distinction.

Ce projet éducatif territorial doit être transmis au Préfet pour approbation.

Voté à l'unanimité.

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE RD1075 2EME TRANCHE NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Les services de l'Agence de l'Eau ont fait connaître qu'ils étaient susceptibles de financer en partie les travaux de rénovation du réseau d'assainissement, mais aussi les travaux de pose du pluvial correspondant ainsi que la part de d'honoraires de la maîtrise d'œuvre pour un montant total de 244 255 € HT. Le montant de la subvention correspondante serait donc évaluée à 97 702 € soit 40 %. Le conseil doit délibérer sur le nouveau plan de financement et doit s'engager à respecter la charte nationale de qualité de pose des réseaux.

Voté à l'unanimité.

Madame le maire signale que des habitants le long de la RD1075 Quartier du Montuel et des Moulottes lui ont fait connaître leur souhait d'une poursuite rapide de l'aménagement de la traversée du village dans leur quartier afin de sécuriser cet axe routier où les automobilistes ne respectent pas la limitation de vitesse.

CONVENTION ACTES AVEC LA PREFECTURE

Il convient de signer un avenant à la convention ACTES pour la signature électronique des actes transmis par le logiciel IXBUS.

Voté à l'unanimité.

DM COMPTABLE

Des engagements ont été pris avec les enseignants sur l'achat de matériel nécessaire pour améliorer leur condition de travail et l'accueil des élèves. Une décision modificative comptable est nécessaire : - 7 500 € opération travaux école

+ 7 500 € opération équipement école.

Voté à l'unanimité

SALLE PRESBYTERE

J. Girard propose un projet de convention d'utilisation de la salle du presbytère par les adolescents de la commune (association Buëch qui Bouge).

Madame le maire demande aux conseillers de lire le document et de l'autoriser à signer cette convention après remarques éventuelles.

QUESTIONS DIVERSES

COURRIER DE TERENCE MARCHAND

Il souhaite louer ou acheter la parcelle communale cadastrée A207 au Chevalet d'une superficie de 4.21 hectares attenante à son exploitation en vue d'exploiter le bois.

Après un tour de table les conseillers veulent disposer d'un temps de réflexion avant de se prononcer. Ce dossier est reporté.

STATIONNEMENT

Madame le Maire revient sur la demande Monsieur BARRE Armand traitée lors du conseil du 2 juillet.

Après réflexion, il serait peut-être envisageable de créer une place de stationnement pour handicapés devant la mairie. Dossier à étudier.

COURRIER DE MAITRE DUCREY-BOMPARD

Avocat de Monsieur Gérard AUBERT

Monsieur AUBERT a fait constater par huissier de justice les travaux d'écoulement des eaux réalisés par la commune qui occasionnent des dégâts sur ses parcelles à St Apôtre. Ce courrier sera transmis à l'assurance de la commune.

INFORMATIONS DIVERSES

- Arrêté préfectoral instaurant l'état de vigilance pour la gestion de la ressource en eau
- Arrêté préfectoral qui interdit tout emploi du feu : période rouge

COURSE DE CAISSES A SAVON

La commune offrira une collation lors de la remise des prix.

TOUR DE FRANCE

Exposition d'un vélo ancien au jardin du Maréchal Ferrand.

FETE VOTIVE LES 24,25 et 26 juillet

FETE MEDIEVALE le 1er et 2 août

REVISION DU PLU

La prochaine réunion devrait se tenir en septembre compte tenu des absences durant l'été.

COURRIER DE LA FDSEA et des jeunes agriculteurs des Hautes-Alpes sur une mobilisation le 21 juillet contre le loup.

CAMION BENNE

Le changement du camion doit se concrétiser avant l'hiver. Madame le maire en accord avec les conseillers opte pour lancer une publicité sur internet pour recueillir plusieurs devis.

PUBLIC

Madame Mouton soulève le problème de stationnement des camping-cars Avenue de la gare. Elle a constaté à plusieurs reprises qu'ils étaient très souvent contraints de s'en aller depuis l'installation du panneau limitant leur stationnement près de la station vidange.

Madame le maire l'a constaté également, estime que l'installation de ce panneau a eu une répercussion négative et propose donc de le faire enlever.

La séance est levée à 19 h 30.